

"A judgment of the Court of Queen's Bench, on appeal, reversing a Superior Court judgment, which had quashed a seizure before judgment, and ordering that the hearing, in contestation of the seizure should be proceeded with the Superior Court at the same time as the trial of the merits, is not a final judgment appealable to the Supreme Court." *Sup. C. Canada, Molson vs. Barnard*, 18 *Sup. C. R.* 622.

Cour de Circuit

Code Criminel. — Délit. — Petty trespass. — Délit de chasse. — Braconnage. — Violation de propriété. — Compromis. — Saisie-revendication. — Droit d'autrui. — Intervention.

MONTREAL, 1 Mars 1912.

BRUNEAU, J.

CHARLES AYOTTE vs. JOSEPH PAUL HUS.

JUGE.—1o. Que le code criminel ne contenant aucune disposition concernant les petites offenses délictuelles, *petty trespass*, qui sont laissées à la juridiction des provinces, le fait d'entrer et de passer sur la propriété d'autrui, sans sa permission pour aller y chasser illégalement est un délit civil créé par la loi provinciale comme dommages à la personne et à la propriété.

2o. Que pour ces raisons le compromis d'un délit de chasse et de violation de propriété commis sans propos délibéré et de bonne foi, même après l'arrestation du délinquant, est légal, et n'intéresse pas le public.

3o. Qu'un défendeur, dépositaire d'un animal, étant obligé, par la loi, d'apporter à la garde de cet animal tous les soins d'un bon père de famille, a le droit de se défendre contre une saisie revendication, même en